

COLLEGE TEXEIRA DA MOTTA

Pièces à fournir : TROIS TIMBRES AU TARIF EN VIGUEUR .

Cadre à compléter

RENSEIGNEMENT ELEVE :

Son nom de naissance : _____ Classe (en 2016/2017) _____ Carte N° _____

Ses prénoms : _____

Sa date de naissance : ____/____/____/

COORDONNEES DU RESPONSABLE LEGAL 1 (responsable légal financier, celui qui paye la demi-pension et/ou qui demande la bourse)

Nom d'usage : _____ de naissance : _____

Prénoms : _____

Téléphone fixe : 0262 _____ Portable : _____

Votre adresse : _____

Code postal : _____/Commune : _____

Adresse mel : _____

ENGAGEMENT DE LA FAMILLE : Je désire que mon enfant mange à la restauration du collège pour l'année scolaire 2017/2018, je choisis le forfait :

de 4 jours (LUNDI/MARDI/JEUDI/VENDREDI)

de 5 jours (LUNDI/MARDI/MERCREDI/JEUDI/VENDREDI)

Il ne mange pas de : Boeuf Porc Cabri (2 cases maximum)

Il est allergique à : _____ / _____

Régime alimentaire spécifique : _____

PAIEMENT D'UNE AVANCE A L'INSCRIPTION : conformément à la délibération du Conseil d'Administration du 17/04/2014, une avance à l'inscription est demandée.

- pour le forfait de 4 jours : 30,00 €

- pour le forfait de 5 jours : 35,00 €

Le règlement de l'avance s'effectue **prioritairement par chèque**, libellé à l'ordre de l'agent comptable du Collège Teixeira Da Motta, ou à défaut, en espèces à la caisse contre remise d'un récépissé .

IMPORTANT :

Le régime de l'élève est déterminé pour toute la durée de l'année scolaire. Un changement de régime en début de trimestre ne sera accepté que sur **demande écrite et motivée des parents** adressée au service de gestion.

Ma situation financière m'oblige à solliciter une aide des fonds sociaux pour la demi pension **oui** **non**

Si oui, un formulaire de demande de bourse doit être obligatoirement déposé.

De plus, vous devez compléter avec l'Assistante Sociale du collège, une demande d'aide sur le fonds social.

Les parents ayant **trois enfants scolarisés demi-pensionnaires ou interne dans un établissement public du second degré (collège ou lycée)** peuvent bénéficier de la remise de principe. Ils sont invités à fournir à l'intendance, dès la rentrée, la demande écrite de remise de principe accompagnée d'un certificat de scolarité pour chaque enfant demi-pensionnaire ou interne.

D'autre part, aucune ré-inscription ne sera validée si le règlement des trimestres antérieurs n'a pas été fait.

A La Possession, le Signature

**INFORMATIONS SUR LES TARIFS DE RESTAURATION
ANNEE CIVILE 2017**

Décision du Conseil Départemental N° 310 du 13 novembre 2013

Notification du Conseil Départemental du 27 octobre 2016

- Forfait 5 jours : 3,18 € pour 173 jours de fonctionnement

- Forfait 4 jours : 3,46 € pour 140 jours de fonctionnement

Conseil d'Administration du 29 novembre 2016

Notification CAF du 29/01/2016 : PARS : 1,91 € dans la limite de 150 jours

FORFAIT DE 5 JOURS

| Périodes | Montant de la demi-pension | Montant de l'aide CAF | Montant dû pour un élève non boursier | Montant dû pour un élève boursier au taux 1 | Montant dû/ou à verser pour un élève boursier au Taux 2 | Montant dû/ou à verser pour un élève boursier au Taux 3 |
|-----------------------------|----------------------------|-----------------------|---------------------------------------|---|---|---|
| Janvier à Mars 2017 | 120.84 € | 63.03 € | 57.81 € | 29.81 € | 19.19 € | 62.19 € |
| Avril à Juillet 2017 | 178.08 € | 82.13 € | 95.95 € | 67.95 € | 18.95 € | 24.05 € |
| Août à Décembre 2017 | 251.22 € | 141.34 € | 109.88 € | 81.88 € | 32.88€ | 10.12 € |

FORFAIT DE 4 JOURS

| Périodes | Montant de la demi-pension | Montant de l'aide CAF | Montant dû pour un élève non boursier | Montant dû pour un élève boursier au taux 1 | Montant dû/ou à verser pour un élève boursier au Taux 2 | Montant dû/ou à verser pour un élève boursier au Taux 3 |
|-----------------------------|----------------------------|-----------------------|---------------------------------------|---|---|---|
| Janvier à Mars 2017 | 107.26 € | 59.21 € | 48.05 € | 20.05 € | 28.95 € | 71.95 € |
| Avril à Juillet 2017 | 152.24 € | 84.04 € | 68.20 € | 40.20 € | 8.80 € | 51.80 € |
| Août à Décembre 2017 | 224.90 € | 124.15 € | 100.75 € | 72.75 € | 23.75 € | 19.25 € |

NB : Les tarifs de l'année civile 2018 ne sont connus que vers le mois de novembre lors de l'élaboration du budget.